

CONTRAT D'ADHÉSION

Adhésion Modification d'adhésion



Prévoyance | CCN de la production des papiers, cartons et celluloses et de la transformation des papiers, cartons et industries connexes - Ensemble du personnel

> ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Mail @

Date de création de l'entreprise

Nature de l'activité

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

Effectif assuré à la date d'adhésion

N° ENTREPRISE

CONTRAT :

Régime conventionnel : CCN005000

Régime surcomplémentaire : CCN005200 -
CCN005300 - CCN005400

Date effet de l'adhésion :

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHESION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre contrat d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.
- 4- Envoyez-le tout à :
Humanis
CS Branche Pro
TSA 71501
59049 Lille cedex

> ENGAGEMENT

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par agissant en qualité de muni(e) de tous les pouvoirs nécessaires ⁽¹⁾ déclare adhérer au contrat d'assurance collective du régime de prévoyance référencé ci-dessus, au profit de l'ensemble de son personnel, auprès de Humanis Prévoyance et de l'OCIRP ⁽²⁾, en vue d'appliquer les dispositions du régime de Prévoyance instauré par accord en date du 25 février 2013 qui a fait l'objet d'un avenant en date du 30 juin 2014.

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après acceptation par Humanis Prévoyance.

Les cotisations du contrat figurent au présent contrat d'adhésion. L'entreprise reconnaît avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion (le contrat d'adhésion, les Conditions Générales « CG-CCN-PAPIERS CARTONS-PREV 03.16 » où figurent les garanties) et de la notice d'information « NI-CCN-PAPIERS CARTONS-PREV 03.16 ».

L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent contrat d'adhésion, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail ⁽³⁾ ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service ⁽⁴⁾ :

- NON** : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme.
- OUI** : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif ».

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

(2) L'OCIRP (Union d'Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - 17 rue de Malignan, 75008 Paris) est l'organisme assureur de la garantie rente éducation et rente de conjoint. Il en délègue la gestion à Humanis Prévoyance.

(3) Incapacité temporaire de travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou invalidité.

(4) Cochez la case concernée.



> ADHÉSION

L'employeur adhère par ailleurs au contrat des régimes optionnels, incluant les garanties du régime conventionnel pour⁽¹⁾ :

- les cadres** : les salariés définis par l'arrêté ministériel du 30 mars 1946 concernant les ingénieurs et cadres des industries du papier-carton et, en général, les salariés reconnus tels par l'actuelle rédaction de l'article 4 de la Convention Collective Nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947, à l'exclusion des médecins du travail et du personnel bénéficiant du statut spécial des VRP.
- les non cadres** : les ouvriers, employés, dessinateurs, techniciens et agents de maîtrise de la production des papiers, cartons et celluloses.
- l'ensemble du personnel**

Et opte pour :

- Option décès Option arrêt de travail uniquement pour les cadres

(1) Cochez en fonction de vos souhaits. Les choix retenus par l'Adhérent s'appliquent à l'ensemble du personnel affilié.

> COTISATIONS

Contrat d'assurance collective régime de prévoyance CCN005000 - CCN005200 - CCN005300 - CCN005400

REGIME CONVENTIONNEL CCN005000	Tranche A	Tranche B
Décès	0,21 %	0,21 %
Allocation obsèques	0,06 %	0,06 %
Rente éducation (OCIRP)	0,09 %	0,09 %
Incapacité temporaire de travail	0,23 %	0,23 %
Invalidité	0,21 %	0,21 %
TOTAL	0,80 %	0,80 %
REGIME OPTIONNEL	Décès	Arrêt de Travail
Cadres CCN005300	0,70 % TA/TB	0,11 % TA/TB
Non cadres CCN005200	0,41 % TA/TB	-
Ensemble du personnel CCN005400	1,09 % TA/TB	-

Je souhaite recevoir des informations sur les offres, produits et services du groupe Humanis par e-mail par sms.

Si vous avez coché la (les) case(s) ci-dessus, les données à caractère personnel sont collectées pour les besoins de votre demande d'informations, mais sont également susceptibles d'être utilisées à des fins d'information sur les offres, produits et services proposés par le groupe Humanis et ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe.

Fait à le

L'employeur
Signature et cachet de l'entreprise

Signature Humanis Prévoyance
Le Directeur

Les données personnelles que vous nous communiquez via ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre contrat. Elles sont destinées exclusivement aux entités composant le groupe Humanis ainsi qu'aux partenaires du groupe en charge d'activités confiées par ce dernier. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant à exercer par courriel à contact-cnil@humanis.com ou par lettre à l'adresse suivante : Groupe Humanis - Cellule CNIL - Satisfaction clients - 303 rue Gabriel Debacq - 45777 Saran cedex. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement de ces données.